La « Haute Valeur Naturelle (HVN) » et les systèmes agropastoraux méditerranéens du Languedoc Roussillon

Enjeux HVNP régionaux
Enjeux pour les élevages
Les questions de caractérisation
Perspectives dans la PAC 2013

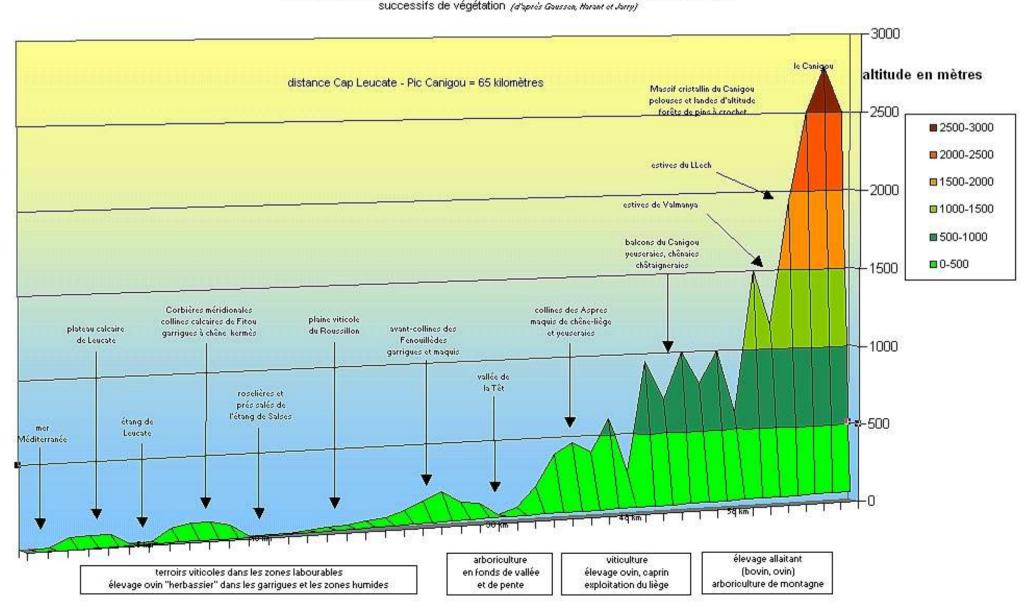
Marc Dimanche (OIER SUAMME) – Jean Pierre Biber (EFNCP)
Séminaire HVN - 2-3 décembre 2011
European Forum on Nature Conservation and Pastoralism

Le contexte particulier de la région Languedoc Roussillon

- •une biodiversité très élevée
- présence de très nombreuses espèces appartenant à différentes régions biogéographiques
- v point chaud » de biodiversité
- due à une combinaison de facteurs
- confluence des climats, mer Méditerranée
- « compressions » géomorphologiques et écologiques
- action anthropique de l'agriculture et de l'élevage

Un exemple de compression écologique : la compression du Roussillon

Les pentes du Canigou présentent la disposition la plus remarquable de France des étages successifs de végétation (d'après Gausson, Harant et Jarry)

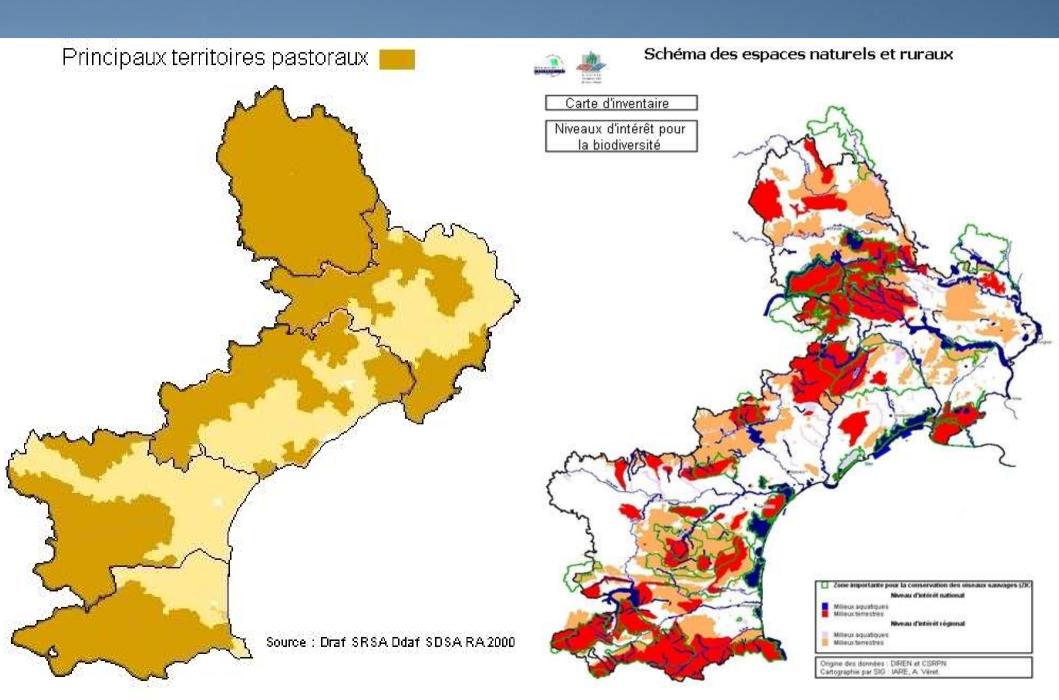


Des enjeux « espaces à haute valeur naturelle et patrimoniale » majeurs en LR

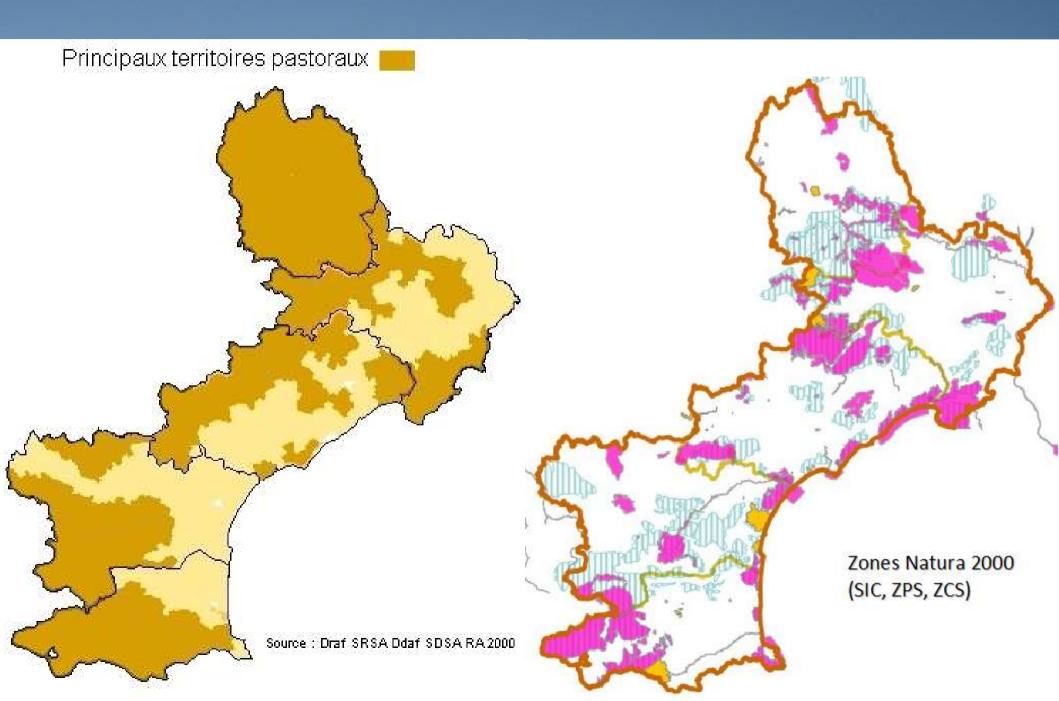
- 166 sites terrestres
 Natura 2000 en LR
 - 90 SIC & 56 ZPS
- 923 547 ha de superficie des sites terrestres
- **-33** % superficie régionale
- •équivalent de 1,7 département de LR
- *supérieure à la S.A.U.

- diversité des paysages et des espaces à haute valeur naturelle inféodée à la mosaïque des activités agricoles et pastorales
- •les systèmes de production agricole et les systèmes agropastoraux interpellés de facto

Systèmes agropastoraux et espaces HVN



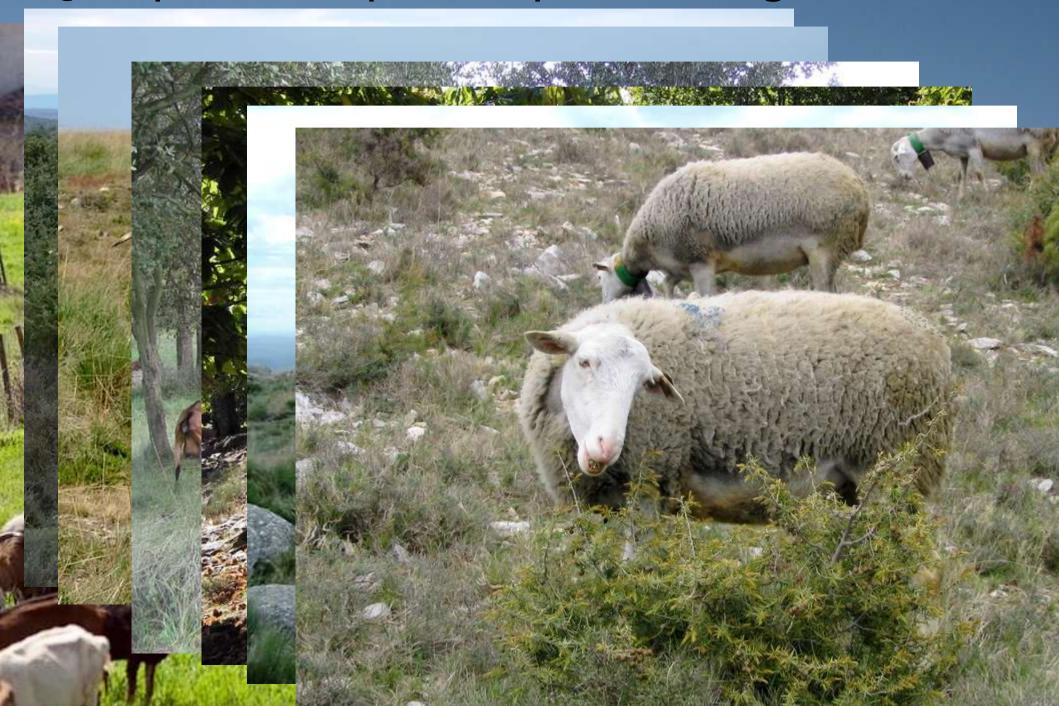
Systèmes agropastoraux et Natura 2000



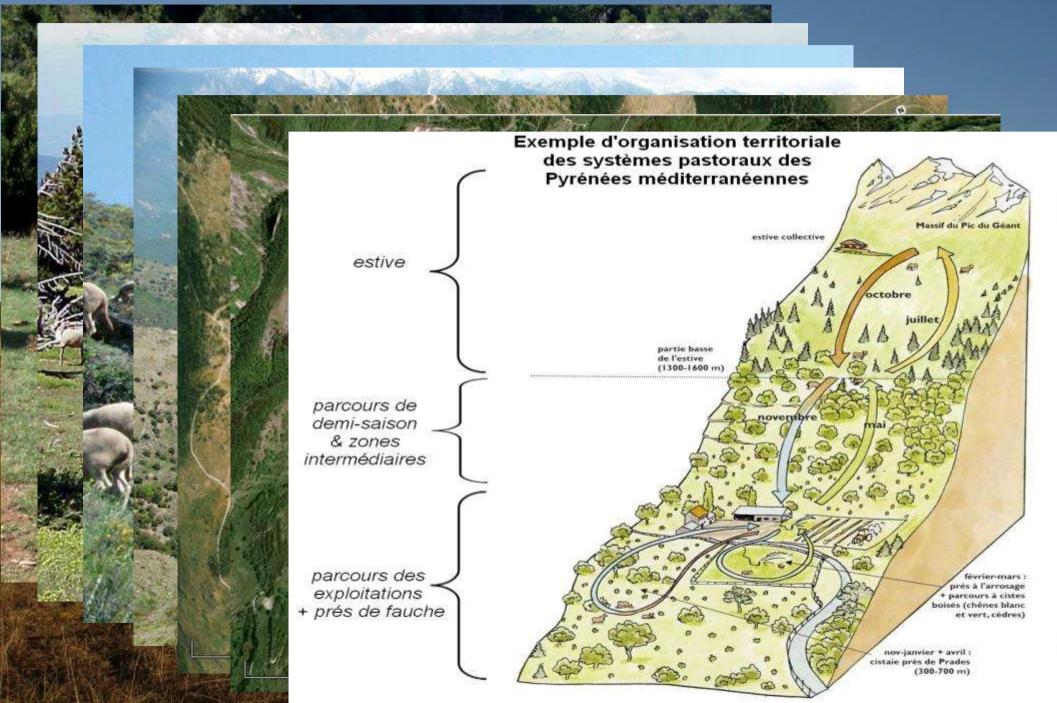
Les systèmes agropastoraux méditerranéens, de quoi s'agit-il?

- des systèmes de production basés sur la valorisation optimale des parcours au niveau des exploitations et des estives
- •les parcours =
- surfaces pâturées par les troupeaux à la végétation « spontanée » ou « semi-naturelle »
- constituées de pelouses, de landes et de bois pâturés
- des ressources qui ne sont pas seulement constituées
- « d'herbe » :
- des herbacées spontanées
- des feuilles des broussailles et des arbres
- •des fruits des broussailles et des arbres (glands, châtaignes...)

Quelques exemples de parcours significatifs ...



Quelques exemples de parcours significatifs ...



Des systèmes d'élevages particulièrement extensifs

- •quelques cultures pour compléter les parcours et assurer les stocks hivernaux :
- des prairies cultivées à base de légumineuses
- des céréales extensives
 (climat et sols
 méditerranéens secs
 voire arides) quand cela
 est possible

- un appel à la transhumance et à l'estivage très fréquent
- grande transhumance à pied
- •estives des Pyrénées et du Sud Massif Central
- chargement moyen desexploitations = 0,35 UGB/ha
- constituant une adaptation rigoureuse aux handicaps du milieu
- •en deçà des « canons » franco-français du chargement dit extensif
- un caractère extensif mal pris en compte voire discriminé

Quel intérêt de l'approche HVN pour les systèmes agropastoraux méditerranéens ?

- •faire reconnaître le caractère extensif « naturel » (par nature) des élevages pastoraux méditerranéens
- rompre la discrimination négative subie par ces systèmes très extensifs
- valoriser leur multifonctionnalité
- externalités positives (vie rurale notamment)
- quasi absence d'externalités négatives
- •faire prendre en compte leur fonction de production de services écosystémiques et de biens publics
- développer le dispositif agroenvironnemental de façon distincte

Approche HVN et perspectives de révision de la PAC

- anticiper les perspectives de révision de la PAC après 2013
- ■à partir des différentes communications de la commission
- -communication du 19 janvier 2010
- propositions pour la PAC à l'horizon 2020 du 18 novembre 2010
- •renforcer :
- l'impact positif sur la biodiversité
- •la production de services écosystémiques et la fourniture de biens publics
- développer l'agriculture à Haute Valeur Naturelle
- •mettre en œuvre des pratiques de production durables
- offrir une compensation aux régions soumises à des contraintes naturelles spécifiques

Comment caractériser l'agriculture HVN? au niveau des territoires ...

- ■1er niveau d'échelle et de débat : les territoires HVN
 - critères = enjeux & zonages territoriaux ?
- ✓ conservation des habitats naturels (Natura 2000)
- ✓ préservation des paysages HVN (exemples : sites classés, parcs naturels, patrimoine vernaculaire ...)
- *zonages à haute valeur biologique, grandes diversité / biodiversité en liaison avec l'usage agricole/pastoral
 - questions posées
- *modalités de classement / zonage, automaticité ?
- exclusivité du zonage
- caractérisation des causalités biodiversité / agriculture
- conditionnalité avec la caractérisation HVN des exploitations?

Comment caractériser l'agriculture HVN? au niveau des exploitations ...

- •2ème niveau d'échelle et de débat : les exploitations HVN
- •critères = pratiques et/ou ratios
- √niveau « d'extensivité » de l'activité agropastorale
- ✓ proportion de végétation semi-naturelle
- √mosaïque paysagère / diversité du couvert végétal
- •niveau de biodiversité
- pratiques (favorables) de gestion
- questions posées
- •modalités et niveaux de définition de la qualification
- •niveaux d'information nécessaires sur les caractéristiques du système de production

Exemples de critères HVN en cours d'évaluation au niveau des exploitations (1)

- •indicateurs de bonne gestion HVN (□ pratiques) des systèmes agropastoraux
- √niveau d'extensivité : UGB / hectare, azote / hectare, biocides / hectare
- •niveau(x) de productivité
- •indice d'autonomie fourragère / alimentaire
- •indice de pastoralisme et/ou de pâturage
- degré de mécanisation / artificialisation des surfaces (interventions mécaniques, labours...)
- *types des pratiques mises en œuvre

Exemples de critères HVN en cours d'évaluation au niveau des exploitations (2)

- •indicateurs de haute valeur naturelle et de grande biodiversité des surfaces agropastorales
- •niveau d'inscription dans les zones classées Natura 2000
- •niveau d'inscription en sites protégés ou classés
- •diversité et mosaïque paysagère et des petits éléments du paysages (paysages lithiques, patrimoine vernaculaire, chemins...)
- •niveau d'inscription en sites sensibles, en sites d'inventaires

Illustration par quelques cas représentatifs

- •cas ovin grand transhumant
- estive collective ovine
- •cas ovin-lait rayon Roquefort / bovins allaitants
- cas ovins Cévennes

•à partir de travaux de caractérisation menés dans le dossier de demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des paysages agropastoraux des Causses & Cévennes



Un cas « ovins viande grand transhumant »

des garrigues au Mont Lozère - grande transhumance à pied



L'exploitation en guelques mots ...

- Un siège d'exploitation dans les garrigues pour l'automne, l'hiver et le printemps (250 m d'altitude) et un site d'estive sur le Mont Lozère (1300 mètres d'altitude), situé à huit jours de transhumance à pied de l'exploitation
- Un élevage ovin transhumant utilisant deux territoires à haute valeur naturelle et à forte biodiversité (sites Natura 2000, zone cœur de Parc National des Cévennes)
- Des parcours en garrigues constitués de pelouses à brachypode rameux, de friches, de garrigues à chêne kermès et/ou à chêne vert et de bois
- Une estive située sur le Mont Lozère constituée de pelouses d'altitude et de landes à éricacées
- Un troupeau de brebis de race rustique locale Caussenarde des garrigues conduit toute l'année sur parcours avec une période d'agnelage en début d'automne
- La conduite du troupeau est organisée en fonction de la transhumance, des ressources pastorales disponibles en combinant les deux étages altitudinaux

L'exploitation dans son territoire

- Deux territoires
 - Garrigues en zone basse
 - Hautes terres granitiques du Mont Lozère
 Enjeu DFCI important sur
- Deux zones Natura 2000
- Zone cœur du PNC
 - Enjeu DFCI important sur le territoire en garrigues
- L'estive sur le Mont Lozère est située dans le territoire proposé au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le système d'élevage		
Troupeau (675 brebis allaitantes): 550 brebis Caussenardes des garrigues 115 antenaises 600 agneaux produits par an	1,5 Unités de Main d'œuvre	Surface totale en garrigues : 550 ha de parcours 250 ha de pelouses et landes basses 30 ha de bois 90 ha de landes hautes 90 ha de garrigues à chêne vert 90 ha de garrigues à chêne kermès
Gardiennage permanent sur les deux sites		Transhumance sur le Mont Lozère : 280 ha valorisés en Groupement Pastoral

Indice de pâturage = 93 %

 le pâturage assure 93 % de la ration du troupeau

Indice de pastoralisme = 93 %

 les parcours assurent 93 % de la ration du troupeau

Chargement animal:

0,16 UGB par hectare
(≅ 1 brebis à l'hectare)

Le système d'alimentation du troupeau

Indice d'autonomie fourragère = 93 %

 Stratégie « grand pastoral » : plein air intégral, et plus de 90% de la ressource est pâturée

Fertilisation = 0 Phytocides = 0

Prophylaxie réduite (rendue nécessaire par la transhumance collective) 40 tonnes de foin achetées pour compléter le pâturage hivernal en garrigues (aucune culture)

L'organisation du pâturage (planning)

Lot	Effectif		janvie	f	évrier	mai	5	avri	ili.	mai	jt	in	juillet		oût .	sept,	octob	re	nov.	déc.
Brebis mères	550											_		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		_				
Agnelles	115	· ·								luts	le						mises-bas	158		
TOTAL	675	3	10/10/2			5-845	=30	3000	-32	202-		32-3	-	-05-3		Agn	elages e	n be	ergerie	MINES - 22
bergarie					7506 Y	: 200	- 1	20.2		.,,,	П			7 2	1000					
site bas	surface vé	égétation																		
garrigues	550 ha			-	366a — 6	-		П			П				/3-1		- 200 200	-, 700	A 250	
landes à genêts scorpions et chêne kermès	90	- 1							8		П									
landes à genêts scorpions et cade	50				100 Y	- 05	-30		100	ryan 🔙			- 1000	20	200	7 201	- 1000	_,	s swite	
landes brûlées ou girobroyées	130	1			5555									ĵ.						
friches viticoles	40	**	197	9	333		-50	- 50					. 98.4	-0.00	CO-0		Jan Kar		350	5 45 Y 5
landes à filaires, pistachier et cade	140	- 3					3		8		П						1			
landes basses	100							- 0.00		. 2 5	П			Ţ.		n sin	No.			viis - 52
site transhumance													y -10 0000							
Mont Lozère	280 ha 3 t	troupeaux en GP	- 200	Ç i	0.00	- 750			-7	0.00								-07	.00.000	200

Le troupeau pâture toute l'année dehors (plein air intégral). L'hiver, pour compenser le manque de ressource disponible au pâturage, l'éleveur distribue du foin et du complément au parcours. Seuls les agnelages ont lieu dans la bergerie.

Le reste de l'année, l'ensemble de la ressource est issue du pâturage, avec des circuits de pâturage régulièrement modifiés en fonction de la croissance de l'herbe.







Un cas d'estive collective ovine sur les hautes crêtes

granitiques du Mont Lozère en grande transhumance à pied



L'estive en quelques mots ...

- Une estive située sur les sommets du Mont Lozère entre 1300 et 1680 mètres d'altitude
- Un territoire propriété du Parc National des Cévennes ou sur des biens sectionnaux, à fort intérêt patrimonial (Natura 2000 et paysages ouverts d'altitude)
- Des parcours exclusifs constitués de landes à éricacées dominantes et de pelouses d'altitude, ainsi que de zones boisées (pineraies, noisetiers et hêtraie)
- 5 éleveurs organisés en groupement pastoral et qui regroupent 1 300 brebis en grande transhumance à pied
- Un troupeau gardé par berger salarié et conduit en plein air intégral avec un parc de nuit (ou « couchade ») fixe
- D'importants travaux d'aménagement pastoral réalisés depuis la création : parcs de nuits, réouverture des landes, abreuvement et infirmerie des animaux, et surtout réhabilitation du bâti traditionnel réalisée par le PNC pour loger le berger et sa famille

L'estive dans son territoire

- Territoire Hautes terres granitiques cévenoles,
 Mont Lozère
- Zone montagne

- Zone Natura 2000 (oiseaux & habitats)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Enjeu zones humides

- Zone cœur du territoire proposé au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Estive située dans une zone à forte fréquentation touristique (sentier GR 72)

La troupe transhumante

Troupeau:

1 300 brebis

Organisation:

- 5 éleveurs adhérents du Groupement Pastoral
- surveillance et conduite du troupeau (garde) par un berger salarié

 Surface engagée en contrat agroenvironnemental (MAE Territorialisée Natura 2000)

Surface totale: 500 ha

- dont 75 ha de zones boisées (pin sylvestre, hêtre, noisetier, plantations de pins noir)
- dont 175 ha de landes
 - landes à éricacées (callune et bruyère) et cytise (genêt purgatif) en bas de versant
 - landes à callune et genêts épineux ou à myrtille en haut de versant
- dont 250 ha de pelouses d'altitude (nardaies)
- · 3 mois d'estive, de mi juin à mi septembre
- arrivée des troupeaux en transhumance à pieds par les drailles cévenoles

Indice de pastoralisme = 100 %

 les parcours assurent 100 % de la ration du troupeau en estive

Le système d'alimentation de l'estive

Chargement animal:

0,1 UGB par hectare
 (≈ 0,65 brebis à l'hectare)

L'organisation du pâturage (planning)

Lot			n	nai	ju	in	jui	llet	août	se	pt.	00	ct.
Brebis mères	1300				8	_						٤	
site d'estive collective	surface	végétation											38
massif du Mont Lozère	500	23	88-8		98 98			3-3	15	0 10		5 53	-38-
quartier de juin (bas d'estive)	100	pelouses + landes à cytise & éricacées + pin sylvestre & noir, noisetier											
quartier de juillet (zone intermédiaire)	150	pelouses + landes à callune et genêts + pineraies & hêtraie	8:6		8 38				*	S - 200		S - 550	-570
quartier d'août (crêtes)	250	pelouses de haut de versant Sud et sommitales + landes à myrtille	68—6 67—6		8-38-	8	21 23				ė-		-88

Organisation du pâturage:

- comme sur la plupart des estives ovines cévenoles, le troupeau est ramené tous les soirs dans un parc de nuit (ou « couchade »), où il est enfermé pendant toute la nuit ; cela permet entre autres de récupérer les déjections (le « migou ») des brebis afin de les commercialiser (jardineries, maraîchage...)
- le troupeau est accompagné par le berger au pâturage pendant toute la journée, en empruntant le circuit journalier prévu (en fonction du calendrier de pâturage et des ressources disponibles)





Un cas « ovins lait - bovins allaitants »

sur grands Causses



L'exploitation en quelques mots ...

- Un élevage situé sur un territoire de Causses à haute valeur naturelle et à forte biodiversité (site Natura 2000, paysages substeppiques), entre 750 et 900 mètres d'altitude
- Des parcours caussenards constitués d'une diversité de milieux : pelouses sèches calcaires (substeppiques), landes basses à thym, landes hautes à buis et genévrier, chênaies pubescentes, pineraies
- Des cultures de prairies sèches pour les stocks de foin hivernaux, des céréales fourragères et des céréales de ventes cultivées dans les dépressions argileuses du Causse (dolines ou « sotchs ») ou les ségalas
- Un troupeau de brebis laitières conduit une grande partie de l'année sur parcours clôturés
- · Un troupeau de vaches allaitantes pour mieux valoriser l'ensemble des surfaces de parcours et compléter l'action des brebis laitières

Territoire grands Causses

Zone montagne

Zone Natura 2000

 En limite du Parc national des Cévennes

L'exploitation dans son territoire

 Zone cœur du territoire proposé au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le système d'élevage

Troupeau (350 brebis allaitantes):

- 400 brebis laitières de race Lacaune
- 90 agnelles
- 14 vaches allaitantes de race Aubrac

Système de commercialisation :

- 70 000 litres de lait de brebis pour le Rayon Roquefort
- 400 agneaux de lait vendus en coopérative
- 50 tonnes de céréales vendues
- 12 veaux broutards commercialisés et 2 bœufs engraissés
- environ 270 hectares de parcours engagés en mesures agroenvironnementales Natura 2000

2,5 Unités de Main d'œuvre (couple et famille)

Surface totale: 650 ha

- environ 550 ha de parcours caussenards
- 45 ha de prairies fauchées
- 55 ha de céréales dont 20 ha destinés à la vente en proximité

Parcours de Causses constitués de :

- · pelouses steppiques
- landes basses à thym
- landes hautes à buis & genévrier
- bois de chêne blanc ou de pins noirs

Indice de pâturage = 65 %

 le pâturage assure 65 % de la ration du troupeau

Indice de pastoralisme = 58 %

 les parcours assurent 58 % de la ration du troupeau

Chargement animal:

0,14 UGB par hectare (≈ 0,9 brebis à l'hectare)

Le système d'alimentation du troupeau

Indice d'autonomie fourragère = 100 %

- quantité de foin produite : 172 Tonnes
- achat de 20 tonnes de luzerne déshydratée en substitution des tourteaux

Fertilisation = 7 unités d'azote à l'hectare Phytocides = 0

L'organisation du pâturage (planning)

ot	Î	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
vaches		4		vêlage		•						*	
brebis		∱vente	agneaux		traite			∱sail	lie •				мв ∱
agnelles													
brebis vides													48 13
site	végétation				152					П			
Bergerie													
parc nº 1	pelouses										222		
parc nº 2	landes basses	$\Pi\Pi$											
parc nº 3	pelouses & landes basses				200						200		
parc nº 4	pelouses & landes hautes				7.5								
parc nº 5	landes basses	8 839 3		. 50	ini s					3 1 300			
parc nº 6	landes basses			A 15-0-10-10	Smill St.					8 1223			
parc nº 7	landes hautes boisées	8 833 3		n (5-6) (m)	ini s								- Table 2
parc nº 8	landes hautes boisées			-				2012 200					
parc nº 9	landes hautes									2 10 10 100 100 100 100 100 100 100 100		200	
parc nº 10	pelouses & landes hautes			3500	790 - 5					C-755	-03 255 200	200 - 0	0 05
prairies		Ш	Ш		790 0	\Box	1			1		Ш	0 00
parc nº 11	travers chêne vert		Hf								HH		
parc nº 12	travers chêne vert										0 30		1 (2)
parc nº 13	landes hautes boisées					100			3 1				
parc nº 14	landes hautes boisées												

Les brebis laitières passent l'hiver en bergerie (dès l'agnelage). Durant le temps de bergerie, elles sont nourries avec du foin complémenté avec de la luzerne déshydratée à la place des tourteaux. De la mise à l'herbe (vers le 15 mars) et durant toute la période de pâturage, les brebis sont conduites en parcs sur les parcours et gardées de temps à autre. La traite débute fin janvier et se termine fin août.

Le troupeau bovin est conduit uniquement en parcs clôturés. Les vaches vêlent de fin janvier à fin avril. Les veaux sont vendus broutards en novembre. Les vaches sont rentrées la nuit en stabulation pendant les mois d'hiver (janvier, février & mars).





Une exploitation « ovin viande - tourisme »

en crêtes et vallées cévenoles



L'exploitation en quelques mots ...

- Un siège d'exploitation en crêtes cévenoles (entre 700 et 980 m d'altitude)
- Un territoire exploitation à fort intérêt patrimonial et risques naturels (Natura 2000, zones périphérique PNC, coupure de combustible)
- Des parcours en Cévennes constitués d'une diversité de milieux tels que taillis de châtaigniers et châtaigneraies, landes à cytises (genêts) purgatif et à balais, pelouses sèches sur schistes, en terrasses, pelouses de crêtes à fétuque paniculée ...
- · Un troupeau de brebis et d'agnelles conduit toute l'année sur parcours, en système mixte gardiennage parcs clôturés
- Une conduite du troupeau organisée principalement sur la valorisation des ressources boisées avec un estivage sur place dans les châtaigneraies
- Un système d'élevage couplé à une activité touristique (accueil) et à un projet agroforestier (plantation de feuillus précieux sur les bancels (terrasses traditionnelles)

Territoire crêtes et vallées cévenoles

- Zone montagne, escarpée difficilement mécanisable
- Zone Natura 2000
- Zone périphérique du Parc national des Cévennes
- Enjeu DFCI majeur

L'exploitation dans son territoire

- Zone cœur du territoire proposé au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Exploitation située dans une zone à forte fréquentation touristique

Le système d'élevage

Troupeau (230 brebis allaitantes):

- 200 brebis mères
- 50 agnelles
- 180 à 200 agneaux vendus

Système de commercialisation :

- · en Groupement de producteurs
- Environ 100 hectares engagés en contrats agroenvironnementaux (MAE Territorialisées)

1,5 Unités de Main d'œuvre (couple)

Surface totale de parcours : 260 ha

- taillis de châtaigniers et vieilles châtaigneraies (35 %)
- landes à genêt purgatif (35%)
- pelouses sèches siliceuses (canche et agrostis), pelouses à fétuque paniculée (25 %)
- quelques hectares de pelouses fauchées

Estivage local:

dans les zones boisées (vieilles châtaigneraies)

Indice de pâturage = 79 %

 le pâturage assure 79 % de la ration du troupeau

Indice de pastoralisme = 79 %

 les parcours assurent 79 % de la ration du troupeau

Chargement animal:

0,14 UGB par hectare (≅ 1 brebis à l'hectare)

Le système d'alimentation du troupeau

Indice d'autonomie fourragère = 81 %

- quantité de foin produite : 5 à 10 Tonnes
- · achat de foin: 35 Tonnes

Fertilisation = 0
Biocides = 0 (phytocides & prophylaxie)
35 tonnes de foin et/ou paille achetées pour compléter le pâturage hivernal

L'organisation du pâturage (planning)

Lot			janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.		
Brebis mères	200					-	-	0.1			-					
Agnelles	50		lutte Mises-bas													
TOTAL	250															
site exploitation	surface	végétation														
vallée et versants	260					6 00										
anciens prés en terrasses	10	mosaïque prés/landes genêts/chât.														
lande à genêts (cytises)	30	genêts balais & purgatif														
pelouses de crêtes	50	pelouses à agrostis et canche														
lande à genêt & bruyères	61	genêt purgatif & callune / bruyère				2				20 00 30 0						
parcs clôturés en terrasses	10	châtaignerale + landes genêt balais														
châtaigneraies éloignées	50	vieilles châtaigneraies														
taillis de châtaignier	44	genêt purgatif/châtaignier/résineux														
prés de fauche	5	pelouses à agrostis et canche	FAUCHE													
bergerie			rentrée en bergerie la nuit couchade naturelle							1940 300	rentrée en bergerie la nuit					





Les dispositifs et outils financiers existants (1)

- vocations différentes des dispositifs
- logique économique
- •DPU herbe du 1er pilier affecté de conditionnalités
- •logique de maintien de l'activité dans des territoires ou sur des surfaces « sensibles »
- •ICHN : maintien de l'activité en zones de montagne ou défavorisées
- •PHAE: maintien des surfaces en « herbe »
- logique de rémunération d'externalités positives ou d'actions favorables pour l'environnement
- •MAETer : application de cahiers des charges agroenvironnementaux dans une logique de « prestation »

Les dispositifs et outils financiers existants (2)

- ■1^{er} pilier:
- DPU herbe
- •dispositif discriminant pour les systèmes très extensifs, pourquoi ?
- **-**conditionnalités : référentiel photographique conçu pour les prairies
- •2ème pilier :
- ICHN (handicaps naturels)
- •redéfinition des zones défavorisées simples
- •vrais handicaps naturels? notamment méditerranéens
- •besoins d'extension des périmètres aux handicaps naturels spécifiques
- quelle parenté des HN spécifiques avec l'approche HVN?

Les dispositifs et outils financiers existants (3)

- ■2ème pilier:
- PHAE (prime herbagère agroenvironnementale)
- •logique de maintien du pâturage
- •individuelle (exploitations)
- collectives (pâturages collectifs estives & alpages)
- dispositif « massique » franco-français voué à disparaître
- MAETer (MAE territorialisées)
- *zonage spécifique (Natura 2000, DCE, DFCI)
- proche du principe de « rémunération » d'une prestation environnementale
- •engagements spécifiques de pratiques et/ou obligations de résultats
- obligations de résultats pratiquées depuis 1990 en LR

Propositions pour la PAC après 2013 (1)

- extension européenne du dispositif DPU herbe?
- •intégration de la PHAE dans les DPU herbe ?
 - revoir le dispositif pour les systèmes très extensifs répondant notamment aux critères HVN
 - critères de chargement non discriminants
 - valorisation des chargements très extensifs
 - conditionnalités : référentiel photographique adapté ou un autre dispositif
 - proposer une alternative pour les pâturages collectifs (estives & alpages) distincte des MAE

Propositions pour la PAC après 2013 (2)

- •quelle alternative à la PHAE pour les systèmes agropastoraux extensifs et/ou HVN ?
 - perte de l'incitation au maintien des pâturages
 « extensifs »
 - traiter les pâturages des exploitations ET les pâturages collectifs
 - pas de « compensation » par des MAET (zonage, durcissement des cahiers des charges)
- vers un dispositif HVN équivalent :
 - une prime au maintien des systèmes agropastoraux HVN ?
 - critères ? points ?

Propositions pour la PAC après 2013 (3)

- des mesures agroenvironnementales adaptées à des besoins spécifiques distincts :
 - pour les zones relevant de Natura 2000
 - mais aussi pour les zones classées à haute valeur naturelle
- visant la rémunération d'une production de biens publics ou de services écosytèmiques :
 - environnementaux (biodiversité, eau)
 - patrimoniaux (paysages, « petit » patrimoine…)
 - voire culturels

